

STAGE LETTRES SNES, PARIS LE MERCREDI 17 MAI 2000

La matinée a été consacrée à une réflexion commune avec les collègues de collège: TPE et "travaux croisés" relèvent de la même "philosophie"... Le Brevet des collèges a été rénové. Seuls les professeurs internauts ont pu prendre connaissance (en mars pour un examen en juin !) des "Annales O" censées préparer à la session 2000. Les collègues présents émettent de nombreuses critiques sur ces épreuves "rénovées" (voir CR de la commission collège). L'accord se fait sur une exigence de clarification des débats: si on décide que l'orthographe est socialement importante, on l'enseigne. Même chose pour la langue: les élèves ne parviennent plus à une pratique réflexive, ils n'ont pas conscience que c'est un objet qu'on peut travailler, et qu'ils doivent acquérir une pratique de la langue en tant qu'outil.

Pour le débat sur les TPE, voir la page qui leur est consacrée.

1. Lycées

Programmes : Terminale: *Tristan et Yseut, Les fleurs bleues, S Zweig, Le joueur d'échecs.*

1° L : un recueil poétique du XIX° ou XX°, au choix.

La disparition de l'option maths en L suscite un fort mécontentement.

Le nouveau programme de seconde peut paraît-il être encore amendé. A Viala en a proposé une nouvelle mouture, il dit attendre propositions et réactions du SNES. Dans cette 2° version, les craintes vis à vis de l'enseignement de la littérature sont gommées, la présentation des "objets d'étude" est allégée et simplifiée (2 sur 7 sont optionnels). Il semblerait que le statut du texte d'invention soit moins inquiétant (il est évoqué comme exercice contribuant à une meilleure compréhension des lectures). Une collègue fait malicieusement remarquer qu'au fond, nous faisons de la prose sans le savoir...

L'EAF : A Viala ne veut pas dévoiler ses projets. Ses arguments sont que les épreuves finales ne doivent pas conditionner le programme, ni conduire au "bachotage"... Pour les collègues, c'est exactement l'inverse: c'est le contenu de l'EAF qui pilotera la lecture de ce nouveau programme. Ils proposent donc de refuser d'appliquer ce programme tant que le contenu de l'EAF ne sera pas connu. Certains IPR, mis au courant de cette éventualité, évoquent un possible chantage à la déconcentration: "*si vous ne suivez pas un programme national, il disparaîtra et la déconcentration s'installera à tous les niveaux*". Le bac deviendra-t-il un certificat de fin d'études ou conservera-t-il son statut de premier grade universitaire?

- Pour l'oral, les collègues se montrent très réservés sur "*l'interrogation hors liste*": les élèves travailleurs seront défavorisés, au profit de ceux qui sauront faire preuve de brio et d'aisance, qualités socialement discriminatoires. Ce n'est pas non plus une forte incitation à travailler les textes... On se dirige vers l'hypersélectivité ou le bas de gamme, certains inspecteurs étant déjà prêts à accepter une "*bonne paraphrase*".

- En ce qui concerne l'écrit vous trouverez ci-joint des propositions qui ont reçu un accueil favorable des collègues. L'unanimité se fait sur le refus du texte d'invention, dans lequel une certaine élégance stylistique sera forcément attendue (alors qu'un travail d'analyse dans lequel on peut faire preuve de qualités de réflexion dans une langue plus "ordinaire" semble moins discriminant). L'exigence du maintien de l'étude par écrit de la littérature dans toutes les sections est fortement revendiquée.

Il est donc proposé de refuser d'appliquer cette réforme tant que la nature des épreuves du bac ne sera pas connue. Il est également proposé de refuser l'achat d'un quelconque nouveau manuel, ce qui ne manquera pas de satisfaire les CDI et les parents, et de contrarier les éditeurs, qui ont la fâcheuse tendance de faire les programmes par dessus la tête des profs...

2. Collèges

Le débat s'engage après quelques informations s'appuyant sur une intervention prononcée par Katherine Weiland (IG de lettres, membre du GTD) en octobre 99 et intitulée : "la refondation de la discipline du collège au lycée".

C'est essentiellement autour du nouveau brevet des collèges (plusieurs collègues ayant expérimenté des brevets blancs dans leurs établissements) que s'organisent les échanges et la réflexion.

- Abandon du sujet de réflexion, lié aux menaces qui pèsent sur la dissertation. Le sujet unique proposé aux candidats de la série générale, les invitant à utiliser plusieurs types de discours, est souvent difficile.
- Les questions sont censées aider à comprendre le sens du texte. Pourtant aucune question ne porte sur son sens général. Celles qui sont proposées participent souvent des deux extrêmes : très faciles, ou très "jargonantes". Il n'y a plus spécifiquement de questions de grammaire.
- L'éviction de fait de la grammaire de phrase est jugée dommageable. Pourquoi ne pas redéfinir dans les programmes, par niveaux, ce qu'il faut apprendre ? Y aurait-il refus masqué d'utilisation d'un outil abstrait pour explorer la langue ? (cf. la nouvelle terminologie grammaticale). Aucune question ne cherche à évaluer la compétence linguistique des élèves. Pourquoi ?
- "Déscolariser" la lecture et l'écriture (terme emprunté à K. Weiland) suppose une contrainte supplémentaire pour l'élève, et risque de brouiller les enjeux - notamment ceux de l'évaluation des productions écrites.
- L'institution semble privilégier l'étude du discours sur celui de la langue. Il ne faut pas oublier que ces évolutions s'appuient sur des recherches sérieuses, en particulier celles de la linguistique. Mais ces recherches sont souvent perverties : il faut "pacifier" la crise, masquer les lacunes, modéliser la "culture-banlieue". Dans ces conditions, la linguistique ne devient-elle pas un cache-misère ?

--> Propositions :

- Revenir à l'étude plus systématique de la langue. Certains collègues suggèrent même de revenir aux programmes de 1985. Beaucoup expriment leur vigilance sur des pratiques pédagogiques dont on connaît les modes éphémères et les excès discutables. Il semble nécessaire d'évaluer de nouveau clairement orthographe et grammaire au brevet.
- Réfléchir sur le collège que nous voulons (voilà un grand sujet pour le prochain congrès du SNES !)

Que mettons-nous derrière le terme "collège unique" ? Le collège peut-il rester "unique" ? Comment gérer l'hétérogénéité ?

Quelle diversification souhaitons-nous ?

Voici quelques réflexions et décisions qui émanent de collègues de lettres réunis en stage à Paris le mercredi 17 mai. Il n'est pas inutile de rappeler que les nouveaux programmes de 1^o seront soumis au vote du CSE le 29 juin, et qu'au cœur de l'agitation pédagogique actuelle se trouvent les TPE, qui ont leur pendant au collège sous la forme des "travaux croisés". Ces pratiques ont en commun la mise en œuvre d'une pédagogie de projet ainsi que l'interdisciplinarité.

L'aménagement "Jack Lang" propose une expérimentation pour une classe dans chaque lycée dès le mois d'octobre, avant généralisation en janvier. Il propose également 2 heures de formation hebdomadaires sur le temps de travail pendant tout le premier trimestre.

La méfiance est de rigueur...

Comment croire à ces deux heures de formation hebdomadaires qui deviendront au mieux une demi-journée bimestrielle ? Comment ne pas voir que si ces TPE se mettent en place, ils seront forcément rentabilisés au bac (début de CCF...) ? Comment ne pas comprendre qu'il faut commencer par faire le point dans chaque établissement sur les besoins qui seraient nécessaires à leur fonctionnement ?

Pour enfin sortir de cette "querelle des Anciens et des Modernes", il serait temps de clarifier les enjeux. Ce n'est pas tant l'interdisciplinarité que nous refusons que son institutionnalisation. Nous sommes-nous déjà demandé si la pédagogie de projet, l'interdisciplinarité et le travail d'équipe sont des pistes fécondes, motivantes ?

Derrière le discours officiel qui soutient les TPE, "*il faut faire travailler les élèves autrement*", transparaît le discours officieux, "*il faut faire travailler les profs autrement*". Ainsi les TPE deviennent le cheval de Troie de plusieurs tentatives :

- de l'extérieur, l'utilisation forcée des nouvelles technologies de la communication fait le jeu des projets de l'OCDE et de l'ERT qui ne cachent même plus leur hâte de marchandiser le système éducatif derrière un quelconque alibi pédagogique, ou *comment les TPE doivent soutenir la croissance* par la vente de matériel (cf le site de l'Association Pour une Ecole Démocratique www.users.skynet.be/aped/)
- à l'intérieur, les enjeux sont statutaires: vers la polyvalence des enseignants et la flexibilité, puisque le travail en équipe facilite remplacements et substitutions.

Entrer dans le jeu des TPE semble donc très dangereux, y compris en essayant d'utiliser le temps dégagé au 1^o trimestre pour les détourner .

Notre refus doit être global. Nous pouvons utiliser le CA pour l'entériner et utiliser les heures pour retrouver les modules.

Le projet ci-dessous, rédigé à l'origine lors d'un stage lettres à Madrid, a été déjà amendé par plusieurs professeurs. Il peut servir de point de départ à une réflexion et est à ce titre sujet à d'autres critiques et amendements.

Principes directeurs :

- souci d'équilibre entre les 3 sujets : pour chaque sujet, 2 questions sur 4 ou 5 points et le corps du sujet sur 16 ou 15 points ;
- sauver la dissertation et le commentaire de texte ;
- permettre à l'élève l'exercice de l'écriture personnelle sous forme argumentative.

NB : L'écriture de type narratif, recommandable à titre de pratique au cours de l'année scolaire pour ses aspects inventifs et ludiques, présente plusieurs inconvénients, si envisagée comme épreuve de baccalauréat : difficultés certaines d'évaluation, risques de subjectivité ; exercice déjà pratiqué en collège, et à ce titre peu novateur pour un lycéen ; risque certain de déséquilibre entre les 3 sujets, au détriment des deux autres.

Premier sujet :

Texte argumentatif :

Le texte proposé sera un article ou une chronique de bonne facture et de qualité, permettant un débat ouvert, intéressant et d'une portée accessible à un adolescent.

- 1 question préalable visant à éclaircir ou préciser l'enjeu argumentatif du texte, i.e. la thèse défendue par l'auteur (1pt) ;
- un exercice de résumé d'une partie significative du texte ou une question portant sur la "stratégie argumentative" du texte, appréhendée dans son ensemble - pour éviter que des questions trop techniques ne morcellent le texte au détriment de son sens. (4pts)
- Une discussion invitant l'élève à débattre de la problématique du texte.

L'inventaire des formes argumentatives possibles et des moyens rhétoriques de l'argumentation ayant été objet d'étude au cours de la formation de l'élève (développement, plaidoyer, réquisitoire, réfutation, étude de stonset des figures de style utiles), on attendra de l'élève un examen dialectique du débat qu'on lui propose.

Le travail serait évalué selon les critères classiques : richesse du contenu, pertinence des exemples, qualité de la langue, cohérence de la composition.

Nous sommes ici sensibles au souci de permettre, valoriser et développer chez l'élève l'exercice de l'écriture élaborée d'une pensée personnelle, laquelle peut autant se concrétiser dans les situations ordinaires de la vie quotidienne, que susciter le goût de l'écriture en elle-même.

Deuxième sujet :

Commentaire de texte : le modèle actuel nous paraît satisfaisant, à ceci près que les questions préalables devraient porter sur des aspects stylistiques, traditionnellement ignorés, oubliés, négligés par l'élève dans le corps du commentaire.

Troisième sujet :

Dissertation littéraire : il nous a paru nécessaire que le sujet porte sur un programme, car il est essentiel que l'élève perçoive un lien clair entre le savoir acquis dans l'année et l'épreuve terminale. Vu la redéfinition des programmes, il faudrait donc imaginer que le Ministère décrète annuellement (un peu sur le modèle actuel) quels seront les thèmes ou les aspects du programme sur lesquels la dissertation pourra porter.

2 questions préalables sur 4 ou 5 points, l'une visant à expliciter les termes du sujet (mot-clé, polysémie...), l'autre demandant à l'élève de préciser la problématique du sujet.

Rappelons que le corps du sujet ne fait l'objet d'aucune exigence formelle définie *a priori*, autre que la clarté et la cohérence de la composition. Nous reprenons en ceci le cadre et les termes à l'intérieur desquels les textes officiels ont depuis toujours situé l'exercice.